

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 10 avril 2019***

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 19 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ, Véronique FISCHER, Matthieu PFEFFER, Valérie KRATZER, Michel ZINDERSTEIN, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER.

Absents excusés : Valérie GOUAILLE, Philippe SCHMUCK.

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Valérie GOUAILLE à Matthieu PFEFFER, Philippe SCHMUCK à Christophe EHRHART.

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 15 février 2019
- 3° Compte administratif 2018 M 14
- 4° Compte de gestion 2018 M 14
- 5° Affectation des résultats
- 6° Budget primitif 2019
- 7° Fixation des taux d'imposition 2019
- 8° Tarifs
- 9° Rémunération des agents recenseurs
- 10° ONF : programme des travaux forestiers 2019 et état d'assiette
- 11° Emploi saisonnier
- 12° Admission en non valeur
- 13° Personnel Communal : modification des heures
- 14° Divers

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 15 FEVRIER 2019

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 février 2019.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2018 M 14

Le compte administratif 2018 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) est présenté par Mr Matthieu BOECKLER, Adjoint.

M 14 : les dépenses de fonctionnement s'élève à **552 532,67 €** et les recettes de fonctionnement à **601 179,99 €** soit un excédent de fonctionnement de **48 647,32 €**. Les dépenses d'investissement s'élève à **166 182,12 €** et les recettes d'investissement à **224 471,96 €** soit un excédent de **58 289,84 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2018 M 14

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018 M 14 dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018.

M 14

Résultat 2018 :

Excédent de fonctionnement : **48 647,32 €**

Excédent d'investissement : **58 289,84 €**

Résultat de clôture cumulé 2018 :

Excédent de fonctionnement : **577 834,56 €**

Déficit d'investissement : **33 666,59 €**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **33 666,59 €**, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **544 167,97 €** est porté au compte 002.

6° BUDGET PRIMITIF 2019

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2019 de la commune.

M 14

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 062 383,97 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 267 126,59 €**

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve par 12 voix et 3 abstentions (Valérie GOUAILLE, Pierre MUTZ et Matthieu PFEFFER), le budget primitif 2019.

7° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après avoir débattu lors de la commission des finances et des commissions réunies, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

- Taxe d'habitation	7,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85,28 %

8° TARIFS

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 15 avril 2019)

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	120 €	90 €
<u>Particuliers du village</u>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	160 €	130 €

Maison des associations Sengern

<u>Particuliers du village</u>	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	130 €

b) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2,00 €	12,00 €
Gewurztraminer	2,00 €	12,00 €
Pinot Gris	2,00 €	12,00 €
Bière pression / panaché	2,00 €	
Amer bière	2,50 €	
Limonade	1,00 €	
Café	1,00 €	
¼ de Rouge		2,00 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		2,00 €
Eaux plates ou gazeuses		2,00 €
Punch	3,00 €	
Ginette	3,00 €	20,00 €

Rosé		10,00 €
Vin rouge		10,00 €
Viennoises		3,00 €
Bretzel		1,00 €
Pâtisserie		2,50 €
Tarte flambée		5,00 €
Pizza		7,00 €
Participation manifestation publique		8,00 €

Suite à une augmentation de photocopies, il sera appliqué un tarif de 0,15 € (1 page en A4) et 0,30 € (1 page en A3) à partir de 15 feuilles noir/blanc et couleur. L'encaissement des frais de photocopies sera inscrit dans la régie de recettes.

c) Divers

		Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	55,00 €	Subv. Par élèves	18,00 €
Bois bill m3	40,00 €	Sorties piscine/ski	1600,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi)
<u>Loyer</u> : GULLY	350,00 €	<u>Concession columbarium</u>	
GUALLAR	404,00 €	600 € pour 30 ans (1 case pour 2 urnes)	
GSTALTER	415,00 €	100 € pour 30 ans (renouvellement)	
KREMP	405,00 €	100 € jardin du souvenir (la plaque)	

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €
assiette plates	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €

fourchette	0,50 €	casserole Téfal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €
tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €
plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	Percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	Verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

e) Location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

	<i>Perte ou casse</i>		<i>Perte ou casse</i>
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	Fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steack baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

9° REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil décide à l'unanimité, de reverser aux agents recenseurs, le montant de la dotation de l'Etat de 1905 € avant déduction des charges sociales, l'agent coordonnateur renonce à sa rémunération aux profit des agents recenseurs.

10° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2019 ET ETAT D'ASSIETTE

Le plan des travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes), le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, infrastructure ...) 2019 et l'état d'assiette (programme des coupes à marteler) sont approuvés à l'unanimité.

11° EMPLOI SAISONNIER

Le Conseil décide à l'unanimité, de l'embauche de plusieurs emplois saisonniers (16 ans révolus) à temps complet pour la période de mai à septembre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique territorial - 1er échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 h/semaine (les crédits sont inscrits au budget 2019).

12° ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir discuté, le Conseil décide à l'unanimité, de l'admission en non valeur du titre suivant : facture d'eau d'un montant de 51,78 €.

13° PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DES HEURES

Le Conseil, décide à l'unanimité, de prolonger le contrat de l'adjoint technique d'un an, à compter du 6 avril 2019.

Contenu des futurs travaux du Vert-Vallon, le Conseil, décide à l'unanimité, de modifier également ses heures de travail à compter du 15 avril 2019 soit 12h07 au lieu de 15h02/semaine (avis favorable du comité technique du CDG en date du 4 avril 2019, enregistrement n° M2019.13) et suite à une nouvelle demande de l'adjoint technique 12h76/semaine à compter du 1er mai 2019.

14° DIVERS

Mr le Maire, remercie tous les bénévoles qui ont travaillé le week-end du 5, 6 et 7 avril 2019.

Séance levée à 20 h 05